

COMMUNE DE VAILLY

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2014

Présents : NAZAIRE Laurent, CHEVALLET Adrien, TRABICHET Ghislain, FAVRE Florent, TRABICHET Christophe, BONDAZ Marlène, CHEVALLET Céline, CHATELAIN Julien, GURLIAT Romain, ROCHY Sylvain, STEHLIN Michaël, MOREL-VULLIEZ Jean-Louis, CHATELAIN Sophie, CURSAT Carole, TRABICHET Yannick

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mr STEHLIN Michaël

I – INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Daniel BUCHI, 1^{er} adjoint sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents, installés dans leurs fonctions.

Monsieur Michaël STEHLIN a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

II – ÉLECTION DU MAIRE

Mr Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée et a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, il a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs : Mme Carole CURSAT et Mr Romain GURLIAT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TRABICHET Yannick	14	Quatorze
GURLIAT Romain	1	Un

Mme Yannick TRABICHET a été proclamée **maire** et a été immédiatement installée.

«Je remercie Jean-Louis d’avoir présidé cette assemblée. Vous venez de me témoigner votre confiance en m’élisant maire de la commune de Vailly. J’ai pleinement conscience que cette tâche qui m’incombe aujourd’hui est une responsabilité à la fois exaltante mais aussi exigeante. Etre élu, c’est un honneur mais aussi un engagement de tous les instants que j’assumerai avec rigueur, détermination, transparence et humilité. Dans cette fonction qui est maintenant la mienne, je veux redire aujourd’hui toute l’importance que j’attache au travail en équipe, à la participation et à l’investissement de chacun. Ce conseil municipal doit permettre à toutes les opinions et à tous les avis de s’exprimer avec respect et franchise.

Je salue le travail de la précédente équipe municipale et je m’engage en votre nom à œuvrer pour notre commune en favorisant le dialogue, l’écoute, l’ouverture et l’intérêt général.

Une majorité des habitants de Vailly nous a accordé sa confiance et nous les remercions. Que l’ensemble de nos concitoyens soient assurés de notre implication quotidienne au service de notre commune.»

III – ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Mme Yannick TRABICHET, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l’élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Madame le Maire a indiqué que la Commune doit disposer au minimum d’un adjoint et au maximum d’un nombre d’adjoints correspondant à 30% de l’effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu’en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la Commune.

Election du premier adjoint

Résultats du premier tour de scrutin:

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GURLIAT Romain	14	Quatorze
CHEVALLET Adrien.....	1	Un

Mr Romain GURLIAT a été proclamé **premier adjoint** et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHEVALLET Adrien	14	Quatorze
STEHLIN Michaël	1	Un

Mr Adrien CHEVALLET a été proclamé **deuxième adjoint** et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint :

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombres de suffrages déclarés nuls : 1

Nombres de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
STEHLIN Michaël	14	Quatorze

Mr Michaël STEHLIN a été proclamé **troisième adjoint** et a été immédiatement installé.

Les procès-verbaux et différents tableaux relatifs à ces élections ont été remplis et visés pour affichage immédiat et transmission en Sous-Préfecture.

Madame le Maire a ensuite indiqué que la mise en place des commissions et la désignation des membres pour les représentations extérieures seraient traitées lors du prochain conseil municipal, dont la date est fixée au **vendredi 11 avril 2014 à 20h**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45.

Le Maire,

TRABICHET Yannick